

L'ajournement

seulement une livre par personne le printemps dernier. Cela, bien sûr, a été fait pour des raisons politiques.

En dernier lieu, à un colloque sur le bœuf, il a dit aux Canadiens de manger plus de poisson et de volaille. Je le répète, il a été brusque et rude.

Le nombre de têtes de bétail a diminué au Canada et aux États-Unis, voilà pourquoi les prix sont plus élevés. L'abattage soutenu et continu de vaches et de génisses en Amérique du Nord a décidément réduit notre potentiel de production par habitant pour la période de 1980 jusqu'à la fin de 1982. Nous approchons maintenant d'un point critique.

L'Association canadienne des éleveurs de bétail a conseillé aux éleveurs canadiens de garder de 15 à 20 p. 100 de plus de génisses que l'année dernière pour la reproduction l'année prochaine. Je crois que cela n'a pas été fait et, en outre, que trop de vaches qui auraient pu donner deux veaux de plus chacune ont été envoyées à l'abattoir cet automne. Ces deux décisions ont été prises pour la même raison, à savoir profiter des prix très avantageux pour le bétail pour payer les créanciers—autrement dit, les banques—après avoir perdu de l'argent pendant quatre ans.

Dans ma question supplémentaire, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de nous assurer que le gouvernement n'avait pas pour politique d'augmenter les quotas d'importation de bœuf ou de fixer un prix plancher et un prix plafond pour le bétail sur pied. Je remercie le ministre de cette assurance. Il m'a répondu: «Nous n'avons pas l'intention de la changer pour l'instant.» Il a ensuite ajouté, et je cite:

... si la politique annoncée conjointement par le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même ne fonctionnait pas, nous présenterions immédiatement une loi pour réglementer les importations.

Le ministre voulait parler d'une déclaration conjointe du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie et du Commerce qui remonte au 30 mars. Le communiqué s'intitulait: «Contrôle des importations de bœuf et de veau.» J'aimerais en citer quelques courts extraits:

Les quotas seront fixés dans le cadre de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, selon les quantités moyennes de bœuf et de veau importées de 1971 à 1975, rajustées d'après les variations de la consommation intérieure de bœuf depuis cette période de base.

Le communiqué ajoutait:

Nous utiliserons cette méthode pour les trois prochaines années et nous établirons l'efficacité... nous proposerons un projet de loi en vue de contrôler les importations.

Cette loi sera proposée si elle se révèle nécessaire. Cette période de trois ans se prolongera jusqu'en mars 1980. Il ne faudrait pas rééditer l'exploit de 1976, année où l'on a importé 186 millions de livres de viande de bœuf. C'était une augmentation de 60 p. 100 par rapport à l'année précédente, augmentation permise grâce à l'infâme règle des «6c. de moins».

Enfin, j'aimerais ajouter que nous devons venir en aide aux éleveurs et engraisseurs de bovins pour qu'ils se maintiennent en activité. Au cours des quatre dernières années, on a rudement mis à l'épreuve la confiance qu'ils avaient dans les politiques à court terme et à moyen terme du gouvernement. Ce n'est pas en haussant les quotas d'importation et en fixant des prix plafond et des prix plancher pour le bétail sur pied qu'on va rétablir la confiance, accroître la production et assurer la stabilité de l'élevage. J'invite le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Industrie et du Commerce à

annoncer aussitôt que possible et avant la fin de l'année les quotas d'importation de bœuf pour 1979, afin que nos entreprises puissent s'organiser en conséquence.

● (2207)

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans une déclaration conjointe du 30 mars 1978, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) annonçaient que le gouvernement fédéral instaurait un contrôle permanent sur les importations de bœuf et de veau. Ils déclaraient alors que les quotas seraient fixés en vertu de la loi sur les permis d'importation et d'exportation, en fonction du taux moyen des importations de bœuf et de veau entre 1971 et 1975 et des changements survenus dans la consommation de bœuf au Canada depuis cette période. Le gouvernement calcule actuellement le niveau des quotas d'importation pour 1979. Nous ne sommes pas en mesure d'annoncer précisément qu'il n'y aura pas d'ajustement en 1979, mais je peux dire que le ministre ne s'attend pas à des changements importants.

On reconnaît que les éleveurs de bovins ont traversé une période difficile ces quatre dernières années, mais heureusement le prix des bovins a nettement augmenté. Néanmoins, nous croyons qu'il faut donner aux éleveurs l'occasion de récupérer une partie de leurs pertes et de reprendre confiance dans l'industrie de l'élevage. Les éleveurs de bovins doivent reprendre confiance s'ils veulent obtenir à long terme des prix raisonnables et stables et reconstituer leur cheptel. Bien sûr, à long terme c'est également dans l'intérêt des consommateurs.

En ce qui concerne la situation actuelle du marché, le député n'ignore certainement pas qu'on a vendu moins de vaches, ce qui nous porte à croire que les cheptels devraient augmenter peu à peu. Néanmoins, la situation ne connaîtra pas de revirement avant 1982, car il faut un certain temps pour reconstituer un cheptel.

Même s'il l'on reconnaît que les exportations de vaches ont augmenté quelque peu, cela est dû en partie à la modification des taux de change, c'est-à-dire à la réduction de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain, et en partie à l'incapacité de nos abattoirs à soustraire à leurs concurrents américains les approvisionnements canadiens. Nous n'avons pas l'intention d'établir un plancher et un plafond des prix des bovins sur pied. Pour ce qui est du plancher, les députés connaissent probablement le programme de stabilisation en vigueur.

Les bovins de boucherie font partie d'une catégorie de produits visés par la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Cette loi, à l'instar du programme de stabilisation des prix du bœuf et du veau, s'est montrée véritablement avantageuse pour les producteurs au cours de cette période difficile. Le programme de stabilisation a aidé les éleveurs à acquitter leurs frais de production et à continuer leur exploitation en dépit de la baisse des prix entraînée par une forte augmentation des approvisionnements de bœuf offerts sur le marché mondial.

L'importance accordée à la stabilité découle logiquement de notre politique de contrôle des importations. D'autre part, si on imposait un plafond aux prix payés pour les bovins sur pied, on ne ferait que désorganiser davantage l'industrie de l'élevage et on affaiblirait encore plus la confiance que nous nous efforçons